

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

---

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL111

présenté par  
Mme Zanetti, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot : « après » les mots : « à compter de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.